



Sous remboursement suite accident de voiture

Par **arwen76**, le **03/02/2014** à **14:43**

bonjour!rnrrnvoilà, je vous explique mon "dilemme":rnrrnnous avons eu un accident de voiture (ce n'est pas nous qui sommes en tord), et la voiture a été déclarée épave par l'assurance.rnrrnNous avons calculé sa cote sur le site de la centrale (1800€, et 2340€ avec tous les travaux que nous avons effectués il y a deux mois)rnrrnJe viens d'avoir le cabinet d'experts qui s'est chargé de l'expertise, et eux, disent qu'on ne sera remboursé que de 1200€! ils mettent en avant d'autres trucs sur la voiture (rayures, etc) pour justifier le prix, et n'ont pas pris en compte les travaux effectués il y a deux mois (alors que l'assurance et le garagiste nous avaient dit de bien précisé cela)rnrrnj'avoue être dépitée (et en colère!)rnrrny a t il moyen de contester cette somme?rnrrnmerci d'avance

Par **chaber**, le **03/02/2014** à **16:40**

bonjourrnrrnla cour de cassation a confirmé à maintes reprises qu'il est dû à la victime non responsable la valeur de remplacement du véhicule et les frais annexes inhérents à l'accident.rnrrnla valeur de remplacement est la valeur d'un véhicule similaire en bon état sur le marché de l'occasion.rnrrnSi votre véhicule était déjà endommagé, les frais de remise en état sont déduits de la valeur.rnrrnL'expert doit tenir compte des gros frais engagés engagés avant l'accident (vous ne précisez pas ceux qui ont été effectués) rnrrnLa centrale ne peut que vous donner une approximation de valeur (j'en ai fait l'expérience pour tester) sur la valeur Argus due la voiture.rnrrnPour contester la valeur il faut apporter des éléments, surtout la vente d'un véhicule similaire sur le marché des petites annonces ou internet.rnrrnUn rapport d'un expert indépendant peut-être également envisagée (250 € à 300 €euros)